RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet
HYPOTHERMIA PREVENTION & TREAT. SYS

Solicitation No. - N° de l'invitation	Date
W6399-14FA71/A	2013-07-19

Client Reference No. - N° de référence du client
W6399-14FA71

GETS Reference No. - N° de référence de SEAG
PW-$$PV-916-63129

File No. - N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
pv916.W6399-14FA71	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM
on - le 2013-09-03

Time Zone
Fuseau horaire
Eastern Daylight Saving Time EDT

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	Buyer Id - Id de l'acheteur
Emond, Linda A.	pv916

Telephone No. - N° de téléphone	FAX No. - N° de FAX
(819) 956-4014 ( )	( ) -

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:

Specified Herein
Précisé dans les présentes

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 8355 FRANKTOWN RD, BLDG 14 RICHMOND ON K0A 2Z0 ATTN: JEFF S 613-838-4756 X 2445	W6399	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. ATT:STEPHANIE WAY 6-2-1-1 CANSOFCOM OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada
D - 2	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB TRENTON 48 PORTAGE AVE PO BOX 1000 STN FORCES ASTRA ON K0K 3W0 ATTN: MED SECTION 613-392-2811 x 5026	W6399	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. ATT:STEPHANIE WAY 6-2-1-1 CANSOFCOM OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada
D - 3	CSOR CFB PETAWAWA 46 CENTURION RD, BLDG Z106 PETAWAWA ON K8H 2X3 ATTN: WO DEAN H 613-687-5511 X 4333	W6399	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DR. ATT:STEPHANIE WAY 6-2-1-1 CANSOFCOM OTTAWA Ontario K1A0K2 Canada

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Hypothermia Prevention and Treatment Systems	D - 1	W6399	10	Each	$	XXXXXXXXXX	See Herein	
		D - 3	W6399	2	Each	$	XXXXXXXXXX	See Herein	
		D - 2	W6399	2	Each	$	XXXXXXXXXX	See Herein	
		Total		14	Each	$	XXXXXXXXXX		

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables
5. Programme des marchandises contrôlées

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l’attribution du contrat
2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2 Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Liste des annexes

Annexe A	Besoin/Base de paiement
Annexe B	Spécification Obligatoire
Annexe C	Formation
Annexe D	Liste complète des affiliés

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à vingt-huit (28) ainsi que la formation conformément à l'annexe A (en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.
.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario* et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Programme des marchandises contrôlées A9131C 2011-05-16

1. Étant donné que le contrat nécessite la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées qui sont visées par la Loi sur la production de défense, L.R., 1985, ch. D-1, l'entrepreneur et tout sous-traitant sont avisés que, au Canada, seules les personnes inscrites, exemptées ou exclues en vertu du Programme des marchandises contrôlées (PMC) sont légalement autorisées à examiner, à posséder ou à transférer des marchandises contrôlées. L'entrepreneur trouvera des précisions sur la façon de s'inscrire au PMC à l'adresse : Programme des marchandises contrôles.

2. Lorsque l'entrepreneur et tout sous-traitant proposé pour l'examen, la possession ou le transfert de marchandises contrôlées ne sont pas inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC au moment de l'attribution du contrat, l'entrepreneur et tout sous-traitant devront, dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit d'attribution du contrat, soumettre la ou les demandes d'inscription ou d'exemption requises au PMC. Aucun examen, possession ou transfert de marchandises contrôlées ne devra être effectué avant que l'entrepreneur ait prouvé, à la satisfaction de l'autorité contractante, que l'entrepreneur et tout sous-traitant sont inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC.

   Le défaut de la part de l'entrepreneur de prouver, à la satisfaction de l'autorité contractante, que l'entrepreneur et tout sous-traitant sont inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit d'attribution du contrat, sera considéré un manquement en vertu du contrat, sauf si le Canada est responsable de cette situation à cause d'un retard dans le traitement de la demande.

3. L'entrepreneur et tout sous-traitant doivent maintenir en vigueur leur inscription, leur exemption ou leur exclusion relative au PMC pendant la durée du contrat et, dans tous les cas, aussi longtemps qu'ils examineront, posséderont ou transféreront des marchandises contrôlées.

Marchandises contrôlées (2011-05-16) B4060C

Le contrat porte sur les marchandises contrôlées telles que définies dans l'annexe de la Loi sur la production de défense. L'entrepreneur doit signaler ces marchandises au ministère de la Défense nationale.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)
Section III: Attestations (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

(a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
(b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d’achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Formation

Voir l’annexe C

1.1.2 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant :_____
Numéro de modèle ou de la pièce : _____
Documentation jointe : Oui (_____) Non (_____)

1.1.3 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : _____
Code postal : _____

1.1.4 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le _____ au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____ .

1.1.5 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, et les manuels (s'il y a lieu),rendu droits acquittés (RDA) (Richmond, Petawawa, Astra, Ontario, Canada), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

Un prix unitaire/lot ferme doit être fourni pour chacune des périodes d'option pour la fourniture et les manuels ainsi que la formation, faute de quoi le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2010-01-11

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.

2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :

   a) Pour les articles définis par les spécifications :

      On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

   b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

      La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

      Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

5. Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il détient une licence d'utilisation du matériel médical, émise par Santé Canada (une photocopie du certificat suffira).

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l’annexe B

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :

   a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s’il y a lieu)et les taxes d’accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.

   b) Les prix seront évalués sur une base rendu droits acquittés (RDA) (Richmond, Petawawa, Astra, Ontario).

c) à des fins d'évaluation des soumissions seulement, le prix total sera déterminé en ajoutant le coût de la quantité totale et des quantités supplémentaires pour les système de prévention et de traitement de l'hypothermie ainsi que le coût pour les articles optionnels. Les quantités optionnelles seront utilisés pour chaque année d'option

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d´évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires et les formations optionnels) sera recommandée pour attribution d´un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " Annexe A Besoin/Base de paiement ".

2.2 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde au Canada l'option irrévocable de se procurer des quantités supplémentaires allant jusqu'à vingt-huit (28) ainsi que la formation conformément à l’annexe A (Besoin/Base de paiement) en vertu des mêmes conditions dans le contrat et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat

L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à n'importe quel moment avant le 31 mars 2016 en envoyant un avis à l'entrepreneur.

2.3 Manuels d'utilisation/d'entretien

L'entrepreneur devra fournir les manuels d'utilisation/d'entretien (en anglais) au MDN comme suit :

(a) Une (1) copie papier et une (1) copie électronique (format MS Word ou PDF) du manuel d'utilisation de chaque appareil, comprenant des instructions illustrées pour l'utilisation et la sécurité, ainsi que des instructions pour l'entretien préventif et par l'utilisateur;

(b) Une (1) copie papier du manuel d'entretien de chaque appareil comprenant toutes les réparations de première et de deuxième ligne, avec une liste illustrée des pièces en format vertical comprenant les renseignements suivants pour chaque article :

i. Description de la pièce;
ii. Numéro de pièce du fabriquant;
iii. Source de la pièce;
iv. Numéro de nomenclature de l'OTAN si disponible.

Remarque : Ces manuels peuvent être fournis en un seul volume.

2.4 Formation

Voir l'annexe C

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ **(à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)**.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Linda Emond
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-4014
Télécopieur : 819-956-3814

Courriel : linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique **(à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)**

Le responsable technique pour ce contrat est :

Name: _____
Téléphone : ___-_____
Télécopieur : ____-_____
Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité des marchés de DND **(à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)**

L'autorité des marchés de DND pour ce contrat est :

Name: _____
Téléphone : ___-_____
Télécopieur : ____-_____
Courriel : _____

L'Autorité des marchés du MDN est responsable de la gestion des contrats du MDN et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

5.4 Représentant de l'entrepreneur **(remplir)**

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé prix de lot ferme précisés dans l'annexe A (Besoin/Base de paiement), selon un montant total de _____ $ (**(à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)** Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C Paiement unique 2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l´article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

   a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l´adresse suivante pour attestation et paiement. (Insérer le nom et l´adresse de l´organisation)

   Quartier général du ministère de la Défense nationale Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN)
   CEM DF
   101, promenade du Colonel-By
   Ottawa (Ontario) K1A 0K2
   Aux soins de : Stephanie Way, 6-2-1-1, responsable des acquisitions pour le COMFOSCAN

   Les factures doivent être soutenues par :

   A. la date;
   B. le nom et l'adresse du consignataire;
   C. le numéro de l'article/de référence, le produit livrable ou la quantité ou la description du travail;
   D. le numéro de série du contrat/bon de commande et le code financier;
   E. le montant de la facture;
   F. le numéro de référence du client (NRC);

G. le code de vendeur de l'entrepreneur ou son numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA).

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l´autorité contractante identifiée sous l´article intitulé " Responsables " du contrat.

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de *l'Ontario*, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;
b) 2010A (2013-04-25) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
d) Annexe A , Besoin;
e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission),

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)	2010-08-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

   rendu droits acquittés (RDA) Richmond, Petawawa, Astra, Ottawa, Canada selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

12.1 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'article numéro 1 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Le ministère de la Défense nationale (MDN), Base des Forces canadiennes a un besoin pour l'achat de système de prévention et de traitement de l'hypothermie, le manuel et la formation sont requis en accord avec les spécifications obligatoires à l'annexe B et C de la demande de proposition, les livraisons sont à Richmond, Petawawa, et a Astra, Ottawa, Canada. La livraison est demandée 60 jours après avoir reçu le contract . Incluant les options pour des besoins et de la formation optionnelles.

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Prix Total	Adresse de livraison
système de prévention et de traitement de l'hypothermie, ainsi que le manuel	10	$_____	$_____	MDN 8355 Franktown Road Bldg #4 Richmond, On K0A 2Z0 Attn: Jeff S 613-838-4756 x 2445
système de prévention et de traitement de l'hypothermie, ainsi que le manuel	2	$_____	$_____	CSOR CFB Petawa 46 Centurion Road, Bldg Z106 Petawawa, On K8H 2X3 Attn: WO Dean H 613-687-5511 x 4333
système de prévention et de traitement de l'hypothermie, ainsi que le manuel	2	$_____	$_____	MDN CFB Trenton, 48 Portage Ave PO Box 1000 Stn Forces Astra On K0K 3W0

formation optionnelle peux être achetée dans les 30 jours après avoir reçu les besoins

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Adresse de livraison
formation optionnelle pour un système de prévention et de traitement de l'hypothermie, en accord avec les spécifications obligatoires à l'annexe C, les dépenses de voyage et de séjours doivent être inclus	1	$_____	A être déterminé sur un commun accord entre le vendeur et le ministère de la défense nationale

Besoin optionnel peux être acheté en aucun temps avant le 31 mars 2015

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Prix Total	Adresse de livraison
système de prévention et de traitement de l'hypothermie, ainsi que le manuel	14	$_____	$_____	A être déterminé sur un commun accord entre le vendeur et le ministère de la défense nationale

formation optionnelle peux être achetée dans les 30 jours après avoir reçu les besoins

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Adresse de livraison
formation optionnelle pour un système de prévention et de traitement de l'hypothermie, en accord avec les spécifications obligatoires à l'annexe C, les dépenses de voyage et de séjours doivent être inclus	1	$_____	A être déterminé sur un commun accord entre le vendeur et le ministère de la défense nationale

Besoin optionnel peux être acheté en aucun temps avant le 31 mars 2016

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Prix Total	Adresse de livraison
système de prévention et de traitement de l'hypothermie, ainsi que le manuel	14	$_____	$_____	A être déterminé sur un commun accord entre le vendeur et le ministère de la défense nationale

formation optionnelle peux être achetée dans les 30 jours après avoir reçu les besoins

Description	Qté ferme	Prix globale ferme	Adresse de livraison
formation optionnelle pour un système de prévention et de traitement de l'hypothermie, en accord avec les spécifications obligatoires à l'annexe C, les dépenses de voyage et de séjours doivent être inclus	1	$_____	A être déterminé sur un commun accord entre le vendeur et le ministère de la défense nationale

ANNEXE B

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

TECHNIQUES ET DE RENDEMENT POUR LES SYSTÈMES DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'HYPOTHERMIE

Fournissuers doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

PORTÉE

Généralités

Ce document définit les exigences relatives au système de prévention et de traitement de l'hypothermie. Toutes les exigences sont obligatoires.

Acronymes

FDA	Food and Drug Administration

Contrôle et configuration

Tous les systèmes de prévention et de traitement hypothermie livrés doivent avoir la même base de produits et d'interchangeabilité / de l'interopérabilité des pièces de soutien. La ligne de base de produit établie doit être maintenue pendant la réparation et toute déviation par rapport à la ligne de base doit être approuvée à l'avance par le responsable technique du MDN.

EXIGENCES

Exigences de rendement opérationnel

Le système de prévention et de traitement de l'hypothermie devra:

(a) Être un système modulaire capable d'isoler et de réchauffer activement un patient tout en surveillant sa température corporelle;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

(b) Être en mesure de fonctionner dans les conditions climatiques suivantes:

i. température allant de -20°C à 40°C,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. humidité relative pouvant aller jusqu'à 80%.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

Exigences techniques

Le système de prévention et de traitement de l'hypothermie devra comprendre les composantes suivantes :

(a) Un dispositif de réchauffement du patient (NSN 6532-01-596-1253) avec les caractéristiques suivantes :

i. Système électrique de prévention et de contrôle de l'hypothermie fournissant un réchauffement d'au moins cent (100) watts;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. Comprend une couverture chauffante active et des réglages de puissance intégrés avec les caractéristiques suivantes :

a. Utilise des panneaux en tissu de fibre de carbone pour convertir une alimentation 12-28 Vc.c. en chaleur pouvant être réglée au moins entre 37 °C (98,6 °F) et à 40,5 °C (105 °F),

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

b. Assure une protection totale du corps en empêchant l'entrée d'air de refroidissement,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

c. Conserve la chaleur produite par ses panneaux de réchauffement actifs,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

d. Dispose de dispositifs électroniques et de connecteurs à l'épreuve de l'eau,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

e. Est entièrement soudé pour assurer un contrôle étanche des infections;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iii. Fonctionne à l'aide d'une batterie au lithium-ion BB-2590 militaire normale (NSN 6140-01-490-4316) comportant une vie optimale d'au moins sept (7) heures pour une seule batterie;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iv. A un poids nominal de 3,1 kg (6,8 lb) y compris toutes les connexions électriques ou les batteries associées;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

v. A une taille nominale de 48 cm (19 po) par 76 cm (30 po);

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vi. Est reconnu comme un appareil médical de catégorie II par Santé Canada pour utilisation au Canada;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vii. Est reconnu comme un appareil médical de catégorie II par la FDA pour utilisation aux États-Unis;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

viii. Comprend les accessoires suivants :

a. Étui souple (NSN 6532-01-600-1818),

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

b. Chargeur pour la batterie (NSN 6130-01-600-0031),

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

c. Câble de batterie BB-2590 (NSN 6150-01-600-1811),

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

d. Convertisseur de puissance 110/240 V c.a. (NSN 6130-01-600-0763) et câble,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

e. Carte de démarrage rapide,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

f. Manuel d'instruction,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

g. Instruction DC.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

(b) Un dispositif de surveillance continue de la température corporelle (NSN 6515-01-593-9284) pour l'hypothermie et l'hyperthermie avec les caractéristiques suivantes :

i. Peut afficher la température en °C ou °F au choix de l'utilisateur;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. Présente des lectures de la température corporelle allant au moins de 17,2 °C à 45 °C (63 °F à 113 °F);

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iii. Fournit des alertes visibles et audibles à des températures élevées et basses au choix de l'utilisateur;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iv. Fournit la température à des intervalles réglables par l'utilisateur allant de chaque minute à chaque heure;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

v. Enregistre automatiquement les données (minimum de 140 ensemble de données en mémoire) et affiche la température en temps réel à l'écran;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vi. Permet la gestion des fichiers informatiques et l'archivage des données;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vii. Permet d'utiliser le courriel et d'établir automatiquement des graphiques des données téléchargées à l'aide de logiciels intégrés;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

viii. Est résistant à l'eau;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ix. Fonctionne à l'aide de batteries AAA;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

x. Est reconnu comme un appareil médical de catégorie II par Santé Canada pour utilisation au Canada;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

xi. Est reconnu comme un appareil médical de catégorie II par la FDA pour utilisation aux États-Unis.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

xii. Comprend les éléments suivants :

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

a. Étui de transport,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

b. Moniteur,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

c. Câble USB,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

d. Batteries AAA,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

e. Quatre (4) sondes à étalonnage automatique,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

f. Logiciel (PC) pour le téléchargement et l'affichage des données liées à la température,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

g. Bandes de velcro,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

h. Carte de démarrage rapide,

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

i. Manuel d'instruction.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

(c) Une enveloppe pour hypothermie de type " Thermal Guard " (NSN 6530-01-562-6008) avec les caractéristiques suivantes :

i. Comprend une couverture/enveloppe pour hypothermie de transport/d'évacuation de type " Thermal Guard " avec un capuchon pour aider la conserver la chaleur;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. Comprend un centre absorbant en cellulose pour évacuer les fluides corporels du patient;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iii. Est conçu pour être utilisé avec le système de brancard absorbant.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

(d) Un système de brancard absorbant (NSN 6530-01-573-7830) avec les caractéristiques suivantes :

i. Peut contenir jusqu'à 2,9 litres (0,65 gallons impériaux) de sang/fluides corporels pour limination facile;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. Comporte des propriétés thermiques incorporées pour assurer la chaleur pendant le transport;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iii. Comprend un dos en nylon à l'épreuve des fuites pour augmenter la solidité lors du glissement;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iv. Peut soutenir un poids d'au moins 135 kg (300 lb), mouillé ou sec;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

v. Comprend des sangles d'arrimage du patient et au moins six (6) poignées de transport;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vi. Comprend une poche pour les documents/effets personnels du patient;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

vii. Est entreposé dans un emballage sous vide comprimé pour réduire sa taille le plus possible jusqu'à son utilisation.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

(e) Une couverture/poche de survie isolée avec les caractéristiques suivantes :

i. Est composée d'un matériel isolé et réfléchissant pour emprisonner la chaleur corporelle du patient dans la poche;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ii. Peut couvrir tout le corps;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iii. Comprend des fermetures auto agrippantes et un cordon élastique pour permettre de fermer et de sceller la couverture/poche;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

iv. Est entreposée dans un emballage sous vide comprimé pour réduire sa taille le plus possible jusqu'à son utilisation;

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

v. Pèse au plus 1 kg (2,2 lb) dans l'emballage sous vide comprimé scellé

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

ANNEXE C

Entrainement

L'entrepreneur doit procéder à un (1) jour, huit (8) cours de formation d'une heure en anglais, qui aura lieu à n'importe quel des emplacements d'exécution définis à l'annexe A. La formation se déroulera comme suit:

(a) Accueillir une classe de taille minimum de huit (8) et un maximum de dix (10) employés du MDN;

(b) Inclure un aperçu de la prévention de l'hypothermie et les composants du système de traitement, mise en place et le fonctionnement du système;

(c) Inclure une simulation de victimes;

(d) Inclure des instructions sur la maintenance sur le terrain de la prévention de l'hypothermie et le système de traitement;

(e) Fournir un (1) enseignant qui a au moins deux (2) années d'expérience de travail avec le système;

(f) Équipement de démonstration pour la prévention complète de L'hypothermie et Système de Traitement sera fourni par le MDN;

(g) Avoir lieu à une date convenue au plus tard trente (30) jours après réception des marchandises;

ANNEXE D

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS
(Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____